

Journée de solidarité : chaque année, les mêmes questions laissées sans réponse

La journée de solidarité est chaque année l'occasion de s'interroger sur le **financement de la perte d'autonomie**. Une réflexion qui mériterait d'être davantage approfondie et qui appelle des décisions immédiates, pour ce qui doit rester une opportunité : vieillir plus longtemps et en bonne santé.

Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), chargée de sa gestion, la journée de solidarité devrait rapporter, en 2018, 2,42 milliards d'euros au titre de la contribution solidarité autonomie (CSA) et 765,4 millions d'euros au titre de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa).

Une source de financement qui a perdu son sens symbolique lors de son assouplissement en 2008, en donnant plus de liberté aux employeurs. Inégalement appliquée et mal expliquée, la mesure est impopulaire dans l'opinion publique.

Si la mise en pratique peine à être uniformisée, son **efficacité est également décriée par les professionnels du secteur**. A ce sujet, UNA a plusieurs fois alerté sur le fait que les sommes collectées par la CNSA au titre de cette journée, font l'objet d'une utilisation sans cohérence nationale de la part des Conseils départementaux, quand elles ne sont pas utilisées à d'autres fins, notamment pour rééquilibrer les comptes de la Sécurité sociale.

Dans ce contexte et suite aux dernières annonces du président de la République, il paraît **difficile en l'état d'instaurer une seconde journée, qui à elle seule ne permettra pas de financer entièrement la perte d'autonomie. Un financement en cohérence avec les enjeux et basé sur la solidarité nationale** doit être le choix entrepris par les pouvoirs publics, pour mieux prendre en charge les personnes dépendantes et leurs proches, et valoriser les professionnels dont l'action est indispensable.

Ces derniers, qui accompagnent et prennent chaque jour soin des plus fragiles, souvent au détriment de leur propre santé, subiraient avec cette seconde journée, une diminution de leur pouvoir d'achat estimée à 0,30%. **Une baisse non négligeable pour des personnes dont le salaire avoisine le SMIC** (972 € de salaire mensuel moyen brut pour les agents à domicile qui représentent 41% des salariés de la Branche) et dont **la pénibilité au travail est au plus haut**.

UNA regrette ainsi que la récente augmentation du taux de CSG des retraités n'ait pas servi au financement de la perte d'autonomie, comme la fédération le préconisait à l'automne dernier, afin qu'elle soit plus juste et ainsi mieux comprise. UNA estime qu'il faut **investir 1,7 milliard d'euros dans le seul secteur du domicile** dont les 226.000 professionnels accompagnent 2.000.000 de personnes (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles en difficulté), en impliquant les Agences Régionales de Santé (ARS) dans l'organisation de l'offre de services à domicile aux côtés des départements.

Contact presse :

UNA : Manon Daffara – m.daffara@una.fr - 01 49 23 71 54 - 06 82 76 41 41

À propos de UNA (www.una.fr - [@UNAdomicile](https://www.instagram.com/UNAdomicile)) :

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif créée le 17 janvier 1970. UNA est à la fois un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs, un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. UNA représente plus de 850 structures adhérentes (3000 implantations) au sein d'un réseau de 65 unions départementales et 20 unions régionales. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.
